



Tuto : comment voter ? [ici](#)

**Un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant
aux côtés des collègues et des écoles au quotidien**

**Vous avez pu compter et vous pourrez compter sur le SNUipp-FSU
On compte aussi sur vous !**



Cliquez [ici](#) pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°32

Sommaire : élections professionnelles, crise sociale, promotions, changement de département, Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé, Positions administratives, Retraite

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Une question, une difficulté pour voter ?

Contactez-nous

0972101050 (n°gratuit) ou 0492000200

Mail : snu06@snuipp.fr

Pour accéder au serveur de vote : <https://elections2018.education.gouv.fr>

4 VOTES à FAIRE (CTA, CTM, CAPD, CAPN)

ATTENTION: fermeture du scrutin JEUDI 6 Décembre 17h -

N'attendez pas le dernier moment pour voter !



Crise : le gouvernement doit apporter des réponses sociales

La crise sociale qui gagne le pays trouve son origine dans les politiques libérales aujourd'hui à l'œuvre et dans la volonté de remettre en cause notre modèle social. Contraint par l'ampleur de la contestation, le gouvernement a décidé de reporter un certain nombre de mesures et d'ouvrir des discussions sur tout le territoire.

Ces annonces arrivent très tardivement dans une situation extrêmement tendue. En voulant maintenir son cap, le gouvernement ne semble pas prendre la mesure de la colère qui s'exprime face aux injustices sociales. Il ne répond ni aux inquiétudes ni aux revendications particulièrement en ce qui concerne le pouvoir d'achat.

LIRE la SUITE: [ICI](#)

Le mouvement actuel se veut apolitique et "asyndical" puisqu'il refuse lui même l'aide et le soutien syndical; alors même que les syndicats, en ce qui concerne en tous les cas la FSU et le SNUipp, sont sur tous ces combats.

Il laisse pourtant certains leaders s'exprimer dont les idées et appartenances ne sont cependant pas cachées et ouvertement racistes, sectaires et extrêmes. Ce sont d'ailleurs

parfois les mêmes qui ont pointé du doigt les fonctionnaires lors d'appels communs "public/privé". Ces dérives extrêmes et violentes nous inquiètent aussi.

Bien évidemment aussi il y a des gens en très grande souffrance dans ce mouvement et en tant qu'enseignants nous côtoyons de près parfois cette misère selon les familles que nous rencontrons. Cela n'est pas admissible et nous serons toujours du côté des combats légitimes à mener car sans nul doute d'autres solutions doivent être apportées et la richesse du pays partagée et non concentrée que sur certains .

La FSU et ses syndicats initient, construisent et fédèrent des luttes et des interventions quotidiennes avec l'exigence de davantage de justice sociale, d'égalité et de progrès social pour toutes et tous, salariés, chômeurs, retraités, jeunes, pour le renforcement des services publics d'Education, de santé, d'emploi, de justice, de logement, de transports et un aménagement des territoires assurant l'égalité aussi bien dans les territoires qu'entre eux.

Ces politiques exigent une fiscalité plus juste et un réel partage des richesses produites. Dans ces luttes souvent massives, lors de grèves majoritaires, de mouvements de masse ce gouvernement, comme d'autres d'ailleurs, a souvent choisi le mépris, l'ignorance, voir l'arrogance comme réponse.

Ces dirigeants on fait fi du « dialogue social », de la représentation syndicale. Ils portent aujourd'hui la responsabilité d'avoir bafoué les représentants des personnels qui travaillent opiniâtrement, aux côtés et pour les salariés, au quotidien, pour leur bien être au travail, pour conquérir de nouveaux droits, pour les défendre, pour les ramener vers l'emploi.

Ces responsables politiques en payent aujourd'hui le prix et ne trouvent pas d'interlocuteur organisé et crédible pour porter les revendications légitimes. Il y a eu assez de morts, de blessés, de dégâts de tous côtés.

Il appartient au gouvernement de reposer le pacte Républicain. Il est de notre responsabilité syndicale de lui rappeler le cadre.

Nous restons plus que jamais attachés à l'action collective et l'affaiblissement syndical ne peut faire que le jeu du gouvernement ou de partis extrêmes. "Diviser pour mieux régner" n'a jamais été porteur.

La FSU et ses syndicats dont le SNUipp restent attachés aux valeurs de fraternité et de solidarité et aux mobilisations nécessaires que nous portons de nos vœux hier comme aujourd'hui.

En pleine période de vote, l'activité du SNUipp-FSU ne faiblit pas !



PROMOTIONS à l'ancienneté

Les collègues promu-es à l'ancienneté ont du recevoir une information des services de l'IA leur annonçant leur promotion à l'échelon supérieur (classe normale, hors classe, classe exceptionnelle).

Cette bonne nouvelle fait suite aux interventions du SNUipp-FSU qui est intervenu auprès de l'IA pour demander à anticiper ces opérations "mécaniques" et à ne pas attendre la CAPD "promotion" prévue initialement en mars.

Les premiers effets financiers seront effectifs sur la paie de JANVIER (et non Avril comme prévu), avec effet rétroactif, selon la date de la promotion.

Les élu-es du SNUipp-FSU ont été destinataires des documents pour étude: n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou vérification !

Une information sera donnée en CAPD le 11 décembre.

Un nouvel acquis du SNUipp-FSU !

Rappel : l'avancement se fait désormais à une cadence unique contrairement aux années précédentes où il existait 3 vitesses (grand choix, choix, ancienneté). Pour l'accès à deux échelons cependant, le 7^e et le 9^e, 30% des personnels promouvables bénéficieront d'une accélération de carrière d'une année.

La CAPD "promotions" pour l'accès au 7° et 9° échelon (rendez vous de carrière 2017-2018) est pour l'instant prévue en janvier (certains collègues ayant déposé des recours contre l'avis de l'IA qui seront étudiés lors de la CAPD du 11 décembre)

Notre dossier ici



Changer de département

Changement de département: le SNUipp-FSU vous accompagne !

Les demandes sont désormais closes.

- **A partir du 5/12:** envoi des confirmations de demande dans les boîtes IProf
- **Lundi 17/12 au plus tard :** le récépissé est à imprimer, vérifier et à renvoyer à l'IA, par voie postale, avec toutes les PJ

N'hésitez pas à nous saisir pour toute question

COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes et PJ pour vérification du barème et suivi

Le dossier complet du SNUipp-FSU

CONSULTER AUSSI : PLATE FORME SNUipp-FSU PERMUTATIONS



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé.

Cela concerne 3 types de demandes possibles

Priorités Mouvement;
allègement de service,
aménagement du poste de travail

Tout est [ici](#)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

DOUBLES AU SNUipp-FSU POUR SUIVI



Positions administratives - Rentrée 2019 :

1ères demandes OU renouvellement

(congé parental, disponibilité, réintégration)

Demandes AVANT le 10 Janvier 2018 à l'IA via l'IEN

- ▶ **N'hésitez pas si question !**
- ▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**

L'an dernier, pour la 1ère fois dans le département, des collègues se sont vus refuser leur demande de disponibilité pour "convenances personnelles". Inadmissible et une fois encore qui dénote de décisions arbitraires de l'IA. L'IA a en effet ciblé ses refus uniquement sur les 1ères demandes de disponibilités (comme cela avait été le cas pour les temps partiels). Nous avons fourni des recours en CAPD aux collègues concernés et avons pu gagner sur certaines situations mais un seul refus ne nous convient pas !
Vigilance et détermination du SNUipp-FSU à nouveau cette année !

TOUT EST ICI: <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6704>

APPEL

Relance appel à candidatures Remplaçant(e) enseignant(e) coordonnateur(trice) de dispositif-relais au collège Carnot à Grasse



- Pour créer mon espace électeur, je dois aller "cliquer" sur le **lien reçu dans WEBMAIL**
- Pour voter, j'ai besoin de mon identifiant et de mon mot de passe. **voir la procédure ici**

Maintenant que j'ai ces deux éléments, je peux voter

- Je me connecte à mon espace électeur en cliquant sur : **<https://elections2018.education.gouv.fr>**
- Je clique sur "voter".
- Je saisis mon identifiant de vote (reçu à l'école ou sur mon adresse mail professionnelle) et mon mot de passe.
- Je vote SNUipp et je vote FSU pour chacun des scrutins correspondants.

PERTE DES INFORMATIONS

PERTE DE L'IDENTIFIANT ELECTEUR

Il sera possible d'obtenir un nouvel identifiant jusqu'au Jeudi 6 décembre 2018 avant 17h (heure de Paris). Pour cela, il suffit de se connecter sur l'espace électeur et suivre la procédure "demander un nouvel identifiant". Celui-ci sera envoyé par sms uniquement. Il faut le numen. Si vous l'avez égaré voici la procédure

Pour récupérer votre numen :

Connectez vous à Esterel : <https://esterel.ac-nice.fr/plog/public/login>

Cliquez sur l'icone "Mon portail agent"

Puis "Consulter mes informations personnelles"; le numen apparait en bas à droite de l'écran

PERTE DU MOT DE PASSE ELECTEUR

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau mot de passe électeur.



Calendrier DECEMBRE

Jeudi 6 décembre 17h: FIN du VOTE / ELECTIONS Professionnelles

Mardi 11 décembre: CAPD (recours rendez vous de carrière notamment)

Jeudi 20 décembre : groupe de travail "remplaçants" et groupe de travail budget/formation continue



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

